

BUREAU INFORMATION JEUNESSE
DE LA NIEVRE
5 ALLEE DE LA LOUEE
ESPACE SALENGRO
58000 NEVERS

*Rapport du commissaire aux comptes sur
les comptes annuels*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

BUREAU INFORMATION JEUNESSE DE LA NIEVRE

5 ALLEE DE LA LOUEE - ESPACE SALENGRO

58000 NEVERS

EXERCICE 2019

1 - RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

2 - COMPTES ANNUELS

1 - RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS****Exercice clos le 31 décembre 2019****BUREAU INFORMATION JEUNESSE
5 ALLEE DE LA LOUEE
58 000 NEVERS**

Aux adhérents,

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association BUREAU INFORMATION JEUNESSE relatifs à l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note de l'annexe des comptes annuels « Autres informations » concernant le COVID-19.

JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe des comptes associatifs comprend un tableau des fonds dédiés dans lequel sont présentées les variations survenues entre l'exercice en cours et l'exercice précédent. Nos travaux ont porté sur la valorisation et l'exhaustivité des montants comptabilisés à ce sujet.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.



RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

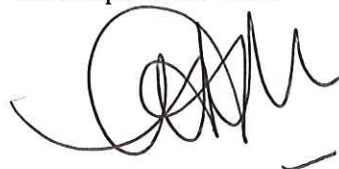
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Varennes Vauzelles,
le 30 septembre 2020



COGEP AUDIT
Commissaire aux Comptes
Représentée par Caroline CELLUCCI

2 - COMPTES ANNUELS

BILAN AU 31/12/2019

ACTIF	Exercice 2019			Exercice 2018
	BRUT	AMORT	NET	NET
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>				
Installations - agencements	1 107,26	286,00	821,26	1 042,26
Matériel de transport	13 755,76	655,04	13 100,72	-
Matériel bureau et informatique	10 957,60	7 360,38	3 597,22	2 122,27
Immobilisations financières	76,22	-	76,22	76,22
Total I	25 896,84	8 301,42	17 595,42	3 240,75
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				
<u>Créances</u>				
Autres créances et subventions à recevoir	57 794,46	-	57 794,46	50 902,73
<u>Trésorerie</u>				
Banque	9 757,66	-	9 757,66	8 569,65
Livret bleu	137 442,19	-	137 442,19	153 123,07
Caisse	118,34	-	118,34	58,18
Total II	205 112,65	-	205 112,65	212 653,60
Charges constatées d'avance	4 262,53	-	4 262,53	671,00
Total III	4 262,53	-	4 262,53	671,00
TOTAL GENERAL (I+II+III)	235 272,02	8 301,42	226 970,60	216 565,38

BILAN AU 31/12/2019

PASSIF	Exercice 2019	Exercice 2018
<u>Fonds associatif</u>		
Fonds associatif sans droit de reprise	22 154,07	22 154,07
Report à nouveau	3 303,36	15 178,50
Réserves	54 247,88	54 247,88
Résultat comptable de l'exercice	2 495,47	- 11 875,14
Subvention d'investissement	11 572,82	-
Total I	93 773,60	79 705,31
<u>Provisions et fonds dédiés</u>		
Provisions pour risques et charges	21 748,00	19 334,00
Fonds dédiés	16 568,72	23 450,00
Total II	38 316,72	42 784,00
<u>Dettes</u>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 404,86	15 858,88
Dettes fiscales et sociales	28 772,94	31 144,49
Autres dettes : Unifformation, J'Box, charges à payer	39 922,48	47 072,70
Produits constatés d'avance	7 780,00	-
Total III	94 880,28	94 076,07
TOTAL GENERAL (I+II+III)	226 970,60	216 565,38

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2019

CHARGES		2019	2018
Achats		6 462,87	5 658,43
6022	Fournitures consommables	1 623,87	2 116,08
6063	Petit équipement	3 875,51	2 657,40
6064	Fournitures administratives	693,49	842,95
607	Essence	270,00	42,00
Services extérieurs		15 710,30	14 681,09
6110	Sous-traitance	1 019,49	3 079,61
6130	Location	5 607,92	3 807,90
6150	Entretien - Réparation - Maintenance	4 849,03	4 564,30
6160	Prime d'assurance	1 351,38	1 043,48
6181	Documentation	1 000,49	972,66
6185	Formation Professionnelle	1 881,99	1 213,14
Autres services extérieurs		73 746,17	54 177,68
622	Prestations extérieures	40 018,19	18 543,55
6230	Publicité/publication	8 066,70	2 140,50
625	Déplacements - Missions - Réceptions	8 085,70	8 083,25
6260	Frais postaux et télécommunications	2 293,44	1 691,44
6270	Services bancaires et assimilés	252,94	274,51
6281	Cotisations	297,69	444,43
6282	Divers dispositifs	14 731,51	23 000,00
Impôts, taxes et versements assimilés		2 784,00	2 539,00
6333	Frais F.P.C : UNIFORMATION	2 784,00	2 539,00
Rémunération du personnel		162 938,59	164 120,41
641	Rémunérations du personnel	128 279,23	121 894,24
6414	Indemnités et avantages divers	160,20	211,75
645	Charges sociales	32 920,35	40 725,94
6456	Mutuelle	682,41	591,28
6475	Autres charges de personnel	896,40	697,20
67	Charges exceptionnelles	110,00	732,00
Dotations aux amortissements		2 075,65	782,16
6811	Dotations aux amortissements	2 075,65	782,16
6815	Provisions indemnités fin de carrière, précarité	2 414,00	2 000,00
Engagements à réaliser sur subv. Attribuée		16 568,72	23 450,00
6890	Engagements à réaliser	16 568,72	23 450,00
TOTAL DES CHARGES		282 810,30	268 140,77
Résultat de l'exercice (solde créditeur)		2 495,47	-
TOTAL		285 305,77	268 140,77
Ville de Nevers, Decize : mise à disposition de salles municipales		3 275,00	1 976,40
TOTAL		288 580,77	270 117,17

BUREAU INFORMATION JEUNESSE DE LA NIEVRE
COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2019

PRODUITS		2019	2018
Produits des activités		13 010,79	7 956,36
707	Photocopies & clés USB	1 079,34	665,86
7084	Mise à disposition de personnels	7 966,45	7 242,50
7073	Vente Cartes Avantages Jeunes	3 965,00	48,00
Subventions de fonctionnement		59 507,00	59 507,00
740	Ville de Nevers	31 000,00	31 000,00
743	Conseil Départemental	21 400,00	21 400,00
742	FONJEP	7 107,00	7 107,00
Subventions sur projet politique de la ville		22 200,00	12 025,00
741	Nevers Agglomération	6 600,00	4 600,00
74406	Préfecture (CIEC)	14 600,00	7 425,00
745	Ville de Cosne-sur-Loire	1 000,00	-
Subventions PAEJ		65 260,63	49 557,00
744	DDCSPP	30 000,00	17 857,00
747	CPAM	2 000,00	2 000,00
743	Conseil Départemental	3 000,00	3 000,00
749	CAF	4 710,63	3 000,00
74CS	Fédération des Centres Sociaux (Activ'G – ARS)	13 900,00	12 200,00
746	Agence Régionale de Santé	10 000,00	10 000,00
74405	MILDECA	1 650,00	1 500,00
Subventions Promeneurs du Net		44 000,00	44 950,00
749	CAF de la Nièvre	40 000,00	40 000,00
748	MSA Bourgogne Franche Comté	3 000,00	3 000,00
74403	Préfecture FIPD	1 000,00	1 000,00
744007	Conseil régional de Bourgogne Franche Comté	-	950,00
Autres Subventions		46 080,00	44 000,00
74403	Préfecture - FIPD	7 860,00	6 500,00
74404	Pôle Emploi	7 500,00	15 000,00
743	Conseil Départemental (Initiatives Jeunes + Aides au BAFA)	9 000,00	9 000,00
744	DDCSPP (Initiatives Jeunes + Aides au BAFA)	10 500,00	9 000,00
749	CAF (Aides au BAFA)	3 000,00	3 000,00
74DF	Droit des Femmes	2 000,00	1 500,00
744007	Conseil Régional Bourgogne Franche Comté	6 220,00	-
Autres produits		35 247,35	38 270,27
7570	Adhésions	230,00	230,00
7600	Produits financiers	319,12	494,27
770	Produits exceptionnels	308,70	421,32
777	Subvention investissement	939,71	-
7894	Reprise ressources non utilisées ex ant.	23 450,00	19 374,20
791	Transfert de charges ASP	7 200,40	15 056,53
792	Transfert de charges frais de déplacement & autres	1 693,98	1 535,02
798	Transfert de charges Mission Locale	1 105,44	1 158,93
TOTAL DES PRODUITS		285 305,77	256 265,63
Résultat de l'exercice (solde débiteur)		-	11 875,14
TOTAL		285 305,77	268 140,77
Ville de Nevers, Decize : mises à disposition de salles municipales		3 275,00	1 976,40
TOTAL		288 580,77	270 117,17

ANNEXE**METHODES GENERALES :**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à un autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

IMMOBILISATIONS :**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AU 31.12.2019**

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Acquisitions	Cessions ou destructions	Valeur brute à la clôture de l'exercice 2019
Matériel informatique et bureau	8 283,04	2 674,56	-	10 957,60
Installations agenc.aménag.	1 107,26	-	-	1 107,26
Matériel de transport	0	13 755,76	-	13 755,76
Immobilisations financières	76,22	-	-	76,22
TOTAL	9 466,52	16 430,32	-	25 896,84

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

AMORTISSEMENTS :**TABLEAU DES AMORTISSEMENTS AU 31.12.2019**

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Matériel de bureau et informatique	6 160,77	1 199,61	-	7 360,38
Installations agenc.aménag.	65,00	221,00	-	286,00
Matériel de transport	0	655,04	-	655,04
TOTAL	6 225,77	2 075,65	-	8 301,42

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue des biens.

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES AU 31.12.2019 :

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif
		Echéances à moins d'un an			Echéances A moins d'un an
Créances de l'actif immobilisé	0,00	0,00	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 404,86	18 404,86
Créances de l'actif circulant :			Dettes fiscales et sociales	28 772,94	28 772,94
- Clients : Créances à recevoir	734,20	734,20	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
- Produits à recevoir	344,80	344,80			
- Subventions à recevoir	56 715,46	56 715,46			
Charges constatées d'avance	4 262,53	4 262,53	Autres dettes :		
			- Uniformation	2 784,00	2 784,00
			- J'Box	36 475,00	36 475,00
			- Charges à payer	663,48	663,48
TOTAL	62 056,99	62 056,99	TOTAL	87 100,28	87 100,28

FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE :**TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS AU 31.12.2019**

Libellés	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise (valeur du patrimoine intégré)	22 154,07	-	-	22 154,07
Réserves	54 247,88	-	-	54 247,88
Report à nouveau	15 178,50	-	11 875,14	3 303,36
Résultat comptable de l'exercice	- 11 875,14	14 370,61	-	2 495,47
TOTAL au 31.12.2019	79 705,31	14 370,61	11 875,14	82 200,78

Valeur du patrimoine intégré correspondant au bilan de départ, lors du passage de la comptabilité de trésorerie à une comptabilité d'engagement avec intégration du patrimoine.

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES AU 31.12.2019

Détail des subventions de fonctionnement affectées.	Fonds à engager au début de l'exercice. A	Utilisation en cours d'exercice 7894 B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées 6894 C	Fonds restants à engager en fin d'exercice. D = A-B+C
Pôle Emploi	7 500,00	7 500,00	0	0
Fédération des Centres Sociaux (Activ'G)	2 750,00	2 750,00	3 550,00	3 550,00
Conseil Départemental Initiatives Jeunes et BAFA	350,00	350,00	2 390,00	2 390,00
DDCSPP Initiatives Jeunes	350,00	350,00	2 390,00	2 390,00
Préfecture CIEC	1 500,00	1 500,00	7 200,00	7 200,00
CAF PdN 58 et BAFA	11 000,00	11 000,00	1 038,72	1 038,72
TOTAL au 31.12.2019	23 450,00	19 374,20	16 568,72	16 568,72

AUTRES INFORMATIONS

• COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Au 31/12/2019, les salariées du BIJ ont cumulé 52,39 heures sur leurs comptes personnels de formation.

Aucune heure n'a été utilisée en 2019.

• MISE A DISPOSITION DES LOCAUX

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la ville de Nevers met à disposition gratuitement au BIJ une partie des locaux du bâtiment situé 5 Allée de la Louée à Nevers (58000). Une convention a été rédigée à cet effet. Le BIJ participe depuis le 1^{er} janvier 2016 aux charges de fonctionnement des locaux, à savoir les fluides et l'assurance que la ville de Nevers refacture au prorata de l'occupation du bâtiment.

• INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

En 2019, l'association a procédé à la comptabilisation d'une dotation au titre des indemnités de fin de carrière. Elle s'élève à 1 034,00 € charges sociales comprises.

• INFORMATIONS COVID-19

L'épidémie de Covid-19 est un événement postérieur au 31 décembre 2019. Cet événement ne donne pas lieu à modification du bilan et du compte de résultat clos au 31 décembre 2019.

Notre structure a fait l'objet d'une fermeture administrative du 16 mars 2020 au 2 juin 2020.

Du 3 juin au 3 juillet, l'association a été ouverte au public tous les matins de 9h00 à 12h00.

Du 5 juillet au 31 août, les horaires d'ouverture au public étaient les suivants : du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00. Depuis le 1^{er} septembre 2020, le BIJ a repris ses horaires habituels.

Notre association utilise l'activité partielle pour pallier aux activités fermées et ceci dans l'attente des risques de baisse des subventions et autres aides financières qui nous seront versées pour l'exercice 2020.

Les incidences économiques de cette fermeture administrative portent sur les éléments suivants :

- La baisse significative de la fréquentation de notre structure
- La baisse significative des ventes de Cartes Avantages Jeunes
- La mise en suspens de notre partenariat avec Pôle Emploi qui consiste en une prestation spécifique rémunérée à l'acte fait (accompagnement de demandeurs d'emploi sur le numérique)
- La baisse significative de nos interventions en milieu scolaire qui relèvent d'une prestation et donc d'une facturation à la séance
- Le recours à des mesures d'activité partielle
- La mise en place de protocoles sanitaires pour l'accueil des publics et le personnel avec un coût qui n'est, pour le moment, pas subventionné